

Commune
De
Saint Georges d'Espéranche
Isère

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 29 juin 2021

Affiché en exécution de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte-rendu précédent et le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et passer aux questions de l'ordre du jour.

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de compétence qui lui a été confié dans le cadre de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | | |
|----|------------|--|
| 12 | 25/05/2021 | SINTEGRA - Mission relevé de voiries par scanner - 14 000€ HT |
| 13 | 07/06/2021 | Alpes Géo Conseil Mission géotechnique G1 de stabilité 10 097,35€ HT |
| 14 | 14/06/2021 | ERCD - Mission de maîtrise d'œuvre pour travaux entretien de la voirie et assainissement - 21 000€ HT |
| 15 | 16/06/2021 | NICOT - Ingénieurs Conseils - Mise à jour du zonage de l'Assainissement 4 200€ HT |
| 16 | 16/06/2021 | NICOT - Ingénieurs Conseils - Réalisation Schéma Directeur Défense Ext Contre l'Incendie 10 280€ HT |
| 17 | 16/06/2021 | NICOT - Ingénieurs Conseils - Zonage et Schéma de Gestion des Eaux Pluviales 2 335€ HT |
| 18 | 22/06/2021 | Territoires 38 groupe ELEGIA convention de mandat de Maîtrise d'ouvrage Construction restaurant scolaire, salles de classe et salle polyvalente 79 837,50€ HT |

01 – DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTAGE DES HABITATIONS

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il appartient à celui-ci de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et impasses ainsi que l'attribution du numérotage des habitations. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de Police générale que seul le Maire peut prescrire en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les Communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la Commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles. »

Il convient, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, pompiers, Gendarmerie...) en cas d'urgence ainsi que pour faciliter le travail des agents de la Poste ou d'autres services publics, la localisation GPS, l'installation de la fibre.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune ainsi que le nom attribué aux nouvelles voies communales.

02 – TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE 2021 / 2022

Madame Maryse GEMMITI, adjointe, chargée des affaires scolaires, présente le travail de la Commission scolaire par rapport aux tarifs appliqués pour les repas. Elle rappelle le choix du Conseil Municipal qui par délibération en date du 7 juillet 2020 a décidé de ne pas appliquer d'augmentation pour la rentrée scolaire 2020 /2021 notamment par rapport à la crise sanitaire liée au COVID 19.

Pour la rentrée scolaire 2021 / 2022, la Commune vient de passer un Marché à procédure adaptée c'est pourquoi la commission scolaire propose les tarifs suivants :

| Inscription normale Quotient | Prix d'un repas |
|---------------------------------|-----------------|
| < 600 | 3.70 |
| De 600 à 1 000 | 4.23 |
| > 1 000 | 4.49 |
| Enfant fournissant son repas | 3.26 |

| Inscription exceptionnelle Quotient | Prix d'un repas |
|--|-----------------|
| < 600 | 4.23 |
| De 600 à 1 000 | 4.84 |
| > 1 000 | 5.15 |
| Enfant fournissant son repas | 3.72 |

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les tarifs présentés ci-dessus pour la rentrée scolaire 2021 / 2022.

03 – TARIFS PERISCOLAIRE 2021 / 2022

Madame Maryse GEMMITI, adjointe, chargée des affaires scolaires, présente le travail de la Commission scolaire par rapport aux tarifs appliqués pour le périscolaire.

Elle rappelle le choix du Conseil Municipal qui par délibération en date du 7 juillet 2020 a décidé de ne pas appliquer d'augmentation pour la rentrée scolaire 2020 /2021 notamment par rapport à la crise sanitaire liée au COVID 19.

La commission scolaire propose les tarifs suivants :

| Quotient | Forfait matin | Forfait soir |
|----------------|---------------|--------------|
| < 600 | 1.74 | 2.80 |
| De 600 à 1 000 | 1.90 | 3.13 |
| > 1 000 | 2.01 | 3.33 |

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les tarifs présentés ci-dessus pour la rentrée scolaire 2021 / 2022.

04 – CONVENTION AVEC LA SARL BROSSARD POUR LE PORTAGE DE REPAS

Madame Valérie MICHA FRACHON, adjointe, chargée des affaires sociales et du service à la personne, présente le travail de la Commission par rapport au service de portage de repas à domicile. Elle précise à l'Assemblée que le marché public qui est en cours s'achève le 31 août 2021.

C'est pourquoi, des démarches ont été effectuées auprès de plusieurs prestataires.

La SARL BROSSARD proposant différentes conditions tarifaires a été retenue. Il est donc nécessaire de signer une convention entre la Commune et la SARL BROSSARD afin de déterminer les conditions de fourniture des repas ainsi que leurs prix.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention avec la SARL BROSSARD pour déterminer les conditions de fourniture de repas au portage à domicile au 1^{er} septembre 2021.

05 – TARIF DU PORTAGE DE REPAS

Madame Valérie MICHA FRACHON, adjointe, chargée des affaires sociales et du service à la personne, présente le travail de la Commission par rapport au tarif appliqué pour le service de portage de repas.

Des démarches ont été effectuées auprès de plusieurs prestataires. La SARL BROSSARD proposant différentes conditions tarifaires a été retenue.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le tarif du repas à la vente à partir du 1^{er} septembre 2021 :

- pour la formule complète+ le pain à 9.00 €.
- pour la formule du plat unique à 5.50 €
- pour l'option concernant le potage à 2.00 €.

06 – INFORMATIONS DE MADAME LE MAIRE

« À la suite des pluies diluviennes lors de l'orage du 20 juin, un mouvement de terrain a été constaté au garage BERTHON, au niveau des parkings.

Le service départemental RTM (Restauration des Terrains en Montagne) de l'Isère est intervenu pour établir un constat du mouvement, et préconiser les mesures temporaires à mettre en place.

La Commune a missionné un bureau d'étude spécialisé en réseau pour reprendre son réseau d'eau pluviale dans un délai raisonnable, ainsi qu'un bureau d'étude sur les analyses géotechniques pour caractériser les terrains au niveau du garage.

L'entreprise spécialisée en maintenance de réseaux est intervenue dans les plus brefs délais pour « boucher » le réseau défectueux et procéder à l'installation d'une pompe de relevage de 800m³/h pour dévier les eaux pluviales sur le sol par le biais de tuyaux.

Le SDIS a détaché des experts en structures du bâtiment et sur leurs conseils et l'avis du Préfet la décision de prendre l'arrêté de péril imminent a été prise.

Cet arrêté oblige le Tribunal Administratif de GRENOBLE à dépêcher sous 24h un expert en architecture et structure en bâtiment. Celui-ci est intervenu ce lundi 28 juin et doit rendre son rapport sous 5 jours.

La zone est sous surveillance avec des capteurs pour voir si de nouveaux mouvements se produisent.

Des travaux très importants seront à prévoir très rapidement. »

La prochaine réunion du conseil est prévue le mardi 31 Août 2021.